

# Droit de la régulation bancaire et financière

Cours magistral du semestre de printemps 2015

Marie-Anne Frison-Roche

Professeur des Universités, Sciences Po (Paris)

[mafr@mafr.fr](mailto:mafr@mafr.fr)

[www.mafr.fr](http://www.mafr.fr)

# Leçon n°6

**Le Régulateur et le  
Superviseur bancaire et  
financier**

Mercredi 11 mars 2015

## Préalable : Définitions

- Régulateur
- Superviseur
- Banque centrale
- Juge
- État

**I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR  
EN REFLET DE SON OBJET**  
(COHÉRENCE)

**A. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR  
PAR RAPPORT A SON OBJET**



1. Régulateur du secteur bancaire et Régulateur du secteur des assurances



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS



## **I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)**

### **A. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR PAR RAPPORT A SON OBJET**

2. Régulateur du secteur bancaire et Régulateur du secteur financier

# I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)

## A. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR PAR RAPPORT A SON OBJET

3. Régulateur des secteurs et Régulateur du gouvernement des entreprises





**I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)**

**B. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SON ESPACE**

**1. Régulateurs et superviseurs nationaux**

**I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)**

**B. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SON ESPACE**

**2. Régulateurs et superviseurs européens**





**I. LA CONSTRUCTION DU  
RÉGULATEUR EN REFLET DE SON  
OBJET (COHÉRENCE)**

**B. LA CONSTRUCTION DU  
RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR  
PAR RAPPORT A SON ESPACE**

**3. Régulateurs mondiaux**

**I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)**



**C. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR PAR RAPPORT A SA MISSION**

1. L'organisme en charge de maintenir les équilibres artificiels et nécessaires des marchés

**I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)**



**C. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR PAR RAPPORT A SA MISSION**

2. L'organisme en charge de surveiller les mouvements des pouvoirs dans les sociétés « ouvertes »

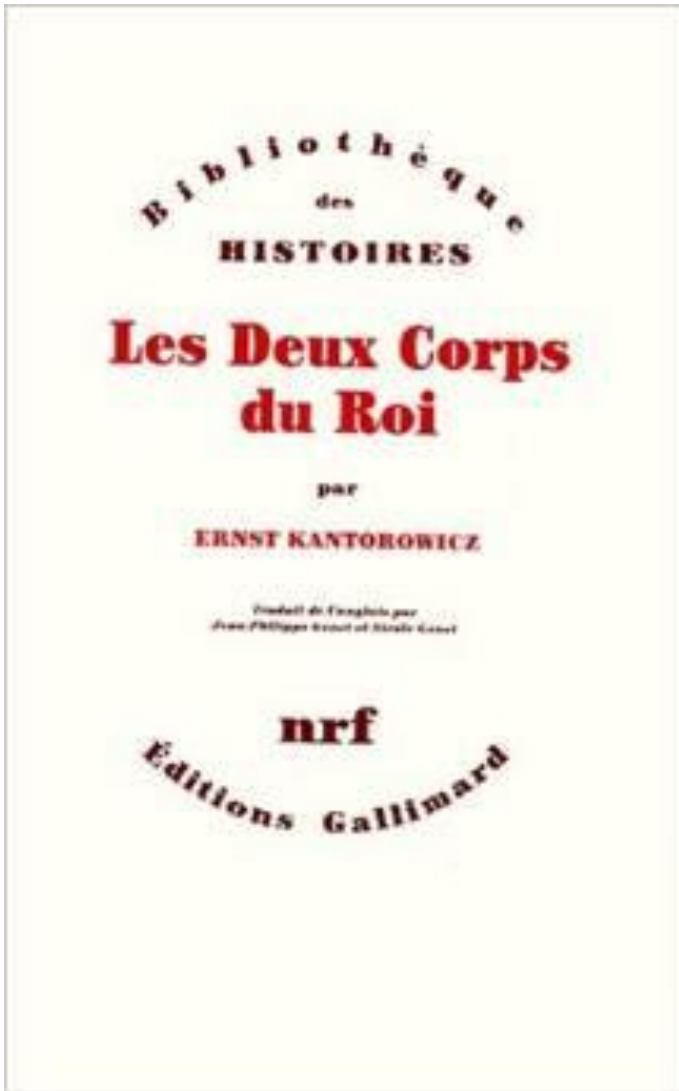
**I. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR EN REFLET DE SON OBJET (COHÉRENCE)**



**BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

**C. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR PAR RAPPORT A SA MISSION**

**3. La convergence entre Régulation et Supervision**



## II. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SES POUVOIRS (LEGITIME)

### **A. L'ADMISSION D'UN REGULATEUR OU D'UN SUPERVISEUR LEGITIME PAR SA SOURCE**

1. Le régulateur et le superviseur, légitime par sa source : l'Etat



## **II. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SES POUVOIRS** (LEGITIME)

### **A. L'ADMISSION D'UN REGULATEUR OU D'UN SUPERVISEUR LEGITIME PAR SA SOURCE**

2. Le monopole de l'Etat sur l'édiction de la norme et l'exercice de la violence



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

## **II. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SES POUVOIRS** (LEGITIME)

### **A. L'ADMISSION D'UN REGULATEUR OU D'UN SUPERVISEUR LEGITIME PAR SA SOURCE**

2. Le régulateur, admissible par « nécessité »
- L'autorégulation bancaire et financière



## II. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SES POUVOIRS (LEGITIME)



### **A. L'ADMISSION D'UN REGULATEUR OU D'UN SUPERVISEUR LEGITIME PAR SA SOURCE**



2. Le régulateur, admissible par « nécessité »
  - Le mixte des deux sources de légitimités



**II. LA CONSTRUCTION DU  
RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR  
PAR RAPPORT A SES POUVOIRS**  
(LEGITIME)



**B. L'ADMISSION D'UN  
REGULATEUR LEGITIME PAR SON  
EFFICACITE**

1. La suffisance de l'efficacité, comme  
fondement

## II. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SES POUVOIRS (LEGITIME)



### **B. L'ADMISSION D'UN REGULATEUR LEGITIME PAR SON EFFICACITE**

2. Les pouvoirs du Régulateur et du Superviseur, reflet de son légitimité par l'efficacité

- Les pouvoirs *Ex Ante*

Le pouvoir d'agréer ou de certifier

**II. LA CONSTRUCTION DU  
RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR  
PAR RAPPORT A SES POUVOIRS**  
(LEGITIME)



**B. L'ADMISSION D'UN  
REGULATEUR LEGITIME PAR SON  
EFFICACITE**

2. Les pouvoirs du Régulateur et du Superviseur, reflet de son légitimité par l'efficacité

- Les pouvoirs *Ex Post*

## II. LA CONSTRUCTION DU RÉGULATEUR ET DU SUPERVISEUR PAR RAPPORT A SES POUVOIRS (LEGITIME)



### **B. L'ADMISSION D'UN REGULATEUR LEGITIME PAR SON EFFICACITE**

2. Les pouvoirs du Régulateur et du Superviseur, reflet de son légitimité par l'efficacité

- *Le continuum entre l'Ex Ante et l'Ex Post*

- Le nouveau principe : *La fin justifie les moyens*
- Quels en sont les limites ?